icci

Centre d'Information du révisorat d'entreprises

FONDATION PRIVÉE DE DROIT BELGE

RAPPORT ANNUEL 2016

BOULEVARD E. JACQMAIN 135 - 1000 BRUXELLES
INFO@ICCI.BE - WWW.ICCI.BE

Centre d'Information du révisorat d'entreprises

FONDATION PRIVÉE DE DROIT BELGE

BOULEVARD E. JACQMAIN 135 - 1000 BRUXELLES
INFO@ICCI.BE - WWW.ICCI.BE

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT **4**

PARTIE I PRÉSENTATION DE LA FONDATION ICCI **6**
- Introduction 6
- Missions et historique de l'ICCI 6
- Conseil d'Administration 7

PARTIE II ACTIVITÉS DE L'ICCI **8**
- Le *Helpdesk* 8
- *Think Tank* SEC 2010 9
- Publications 10
- *Tax, **Audit** & Accountancy* 12
- Ajouter modèles de documents à télécharger en 2016 15

SÉMINAIRES, SESSIONS D'INFORMATION ET JOURNÉES D'ÉTUDES **17**

SITE INTERNET ICCI **18**
- Introduction 18
- Jurisprudence 18
- À propos de l'ICCI 19
- FAQ 19

CONTRIBUTION À L'ICCI **20**

ANNEXES **20**

Annexe 1: Liste des avis les plus pertinents de 2016 21

1. IRE *21*

2. Déontologie *21*

3. Commissaire *21*

4. Aspects particuliers du mandat de commissaire *21*

5. Missions particulières du Code des sociétés *21*

6. Normes de révision *21*

7. Législations et réglementations particulières *22*

8. Autres missions de contrôle *22*

9. Blanchiment, fraude et corruption *22*

10. Capital et actions *22*

11. Information financière *22*

12. Information au conseil d'entreprises *22*

13. Entreprises en difficulté *22*

14. ASBL et fondations *22*

15. Législation comptable belge *22*

16. IFRS/IAS *22*

17. Obligations de publicité *22*

Annexe 2: Tables des matières des publications de 2016 23

1. Directive comptable européenne et sa transposition en droit belge, ICCI, 2016, n° 1 *23*

2. Missions judiciaires et extrajudiciaires du réviseur d'entreprises, ICCI, 2016, n° 2 *23*

3. Réforme européenne de l'audit et son implémentation en Belgique, ICCI, 2016, n° 3 *24*

Annexe 3: *Tax, **Audit** & Accountancy*: liste des articles publiés en 2016 25

Annexe 4: Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés en 2016 26

Audit et contrôle *26*

Audit Non Marchand *27*

Audit Secteur public *27*

Fiscalité *27*

Droit *27*

Consolidation *27*

Déontologie *27*

Cycles de formation *27*

Spécialité IAS/IFRS *28*

MOT DU PRÉSIDENT

Le rôle de l'ICCI post réforme de l'audit. **Les 10 ans de l'ICCI.**

200
avis sont délivrés chaque année environ par le *Helpdesk* de l'ICCI

Le 16 avril 2014 le parlement Européen et le Conseil adoptaient une nouvelle directive de l'audit 2014/56/EU ainsi qu'un règlement n° 537/2014 avec options. L'implémentation de cette directive et de ce règlement fut faite par la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises (*M.B.* 13 décembre 2016), entrée en vigueur le 31 décembre 2016.

Depuis le 1er janvier 2017, le Collège de supervision publique des réviseurs d'entreprises (le Collège) est en charge de la supervision publique des réviseurs d'entreprises. Le Collège soumet désormais les réviseurs d'entreprises à un contrôle de qualité et veille à ce que les obligations légales, réglementaires et normatives soient respectées.

La réforme de l'audit a pour conséquence de limiter les compétences légales de l'IRE à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises à savoir l'organisation du stage et des examens de stage. L'IRE conserve néanmoins son droit d'initiative dans la formulation de normes et de recommandations d'exercice professionnel de l'audit. Les dispositions légales suivantes du Collège ont été déléguées à l'IRE à l'issue de la loi du 7 décembre 2016: l'octroi de la qualité de réviseur d'entreprises, la tenue et la mise à jour du registre public et l'organisation de la formation permanente.

Depuis avril 2011, l'ICCI assure l'organisation, réalisée auparavant par l'IRE, de séminaires à destination des réviseurs d'entreprises et depuis 2015 des sessions d'information et des journées d'études. En 2016, l'ICCI a accueilli quelque 5.259 participants! Un record bienvenu pour les activités de formations.

En 29 septembre 2016, l'ICCI entamait sa dixième année d'existence. Cette jeune fondation compte déjà de nombreuses réalisations objectives et scientifiques à son palmarès. Au cours de son 11ème anniversaire,

elle sera à nouveau sous les feux de la rampe avec le *Ninth European Auditing Research Network Symposium* qui se déroulera les 29 et 30 septembre 2017 à Louvain.

Depuis ses débuts, les activités du *Helpdesk* de l'ICCI jouissent d'un intérêt grandissant. En effet, chaque année environ 200 avis sont délivrés. Pour 2017, l'ICCI s'attend à répondre à un grand nombre de questions liées à la mise en application de la nouvelle loi de l'audit.

En outre, les contributions graphiques de la Charte ont permis ,depuis 2014, la digitalisation et le téléchargement gratuit du magazine *Tax,* ***Audit*** *& Accountancy* (TAA). Ce magazine publié trimestriellement, est régulièrement consulté et envoyé par mail à 3000 destinataires. Toute personne intéressée par les matières de la fiscalité, de l'audit ou de la comptabilité ou encore du droit des sociétés peut s'abonner à notre mailing. Il lui suffit tout simplement d'envoyer un mail à l'adresse suivante: info@icci.be

Enfin, les 3 livres standard de l'ICCI paru chez Maklu ainsi que les sujets traités dans le TAA abordent de manière approfondie l'actualité révisorale.

De par son organisation unique, l'ICCI est devenue le lieu de rencontre par excellence du monde académique. De plus, la profession a plus que jamais besoin d'un soutien technique.

PRÉSIDENT
Lieven Acke *(Réviseur d'entreprises)*

Les récents changements fondamentaux du cadre de référence dans lequel opéraient les cabinets d'audit, donnent lieu à diverses questions d'interprétations controversées. Quant à la doctrine actuelle, elle n'offre pour le moment qu'une aide occasionnelle.

Grâce au soutien du monde académique, nous sommes persuadés que nous trouverons des réponses à ces nouveaux défis. De plus, les avis, les contributions au TAA ou aux livres et l'élaboration des modèles de documents, canaux actuels de l'ICCI, continueront à faire leur preuve.

L'ICCI a pour objectif final d'être reconnue en tant que centre de compétences de la pratique de l'audit. Cette reconnaissance ne sera atteinte que si l'ICCI maintient sa qualité et son objectivité.

Notre souhait le plus cher est de vous offrir une année ICCI 2017 stimulante et festive.

Partie I
Présentation de la Fondation ICCI

INTRODUCTION

Mi 2001, Le Conseil de l'IRE décide de créer un *Helpdesk* en ses locaux. Cette initiative a pour objectif d'apporter une aide concrète aux confrères qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont confrontés à des problématiques d'ordre juridique ou technique pour lesquels ils ne peuvent obtenir d'avis ailleurs.

En 2006, le Conseil de l'IRE prend la décision d'héberger les activités du Helpdesk dans une structure juridique séparée sous la forme d'une fondation privée. Ce transfert d'activité s'explique par une volonté de mettre l'accent sur la différence de statut des avis dispensés. En effet, grâce à cette fondation, les réponses seront rédigées en toute autonomie et ne pourront pas être considérées comme le point de vue officiel du Conseil de l'IRE. Ce dernier, ne pourra être obtenu qu'en s'adressant directement aux organes officiels de l'IRE à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité Exécutif.

C'est ainsi que la Fondation «Centre d'Information du Révisorat d'entreprises – *Informatiecentrum voor het Bedrijfsrevisoraat*» vit le jour en automne 2006.

MISSIONS ET HISTORIQUE DE L'ICCI

Depuis sa création, la fondation ICCI a pour but de fournir une information objective et scientifique sous sa propre responsabilité sur des problèmes relatifs au révisorat d'entreprises. L'ICCI assure aussi la publication des études antérieures de l'IRE.

En 2010, l'ICCI devient l'éditeur responsable du magazine *Tax,* ***Audit*** *& Accountancy* (TAA).

En 2011, l'ICCI se voit confier une nouvelle mission autrefois gérée par l'IRE: l'organisation de séminaires à destination des réviseurs d'entreprises et à toute personne intéressée.

L'ICCI devient également membre de l'ASBL Réseau belge des Fondations en 2012 et en est l'administrateur depuis 2016. La fondation est également Silver sponsor de l'ASBL *Women on Board* depuis 2012.

En outre, depuis 2015 l'ICCI organise les sessions d'informations et les journées d'études gérées auparavant également par l'IRE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: **Lieven ACKE** (Réviseur d'entreprises) *(à partir de juin 2016),* **Thierry DUPONT** *(jusqu'en juin 2016)*

Vice-président: **Henri OLIVIER** (Prof Em. Dr. ULg) *(à partir de juin 2016),* **Herman BRAECKMANS** *(jusqu'en juin 2016)*

Membres: **Herman BRAECKMANS** (Prof Dr. UA), **Diane BREESCH** (Prof. Dr. VUB-Réviseurs d'entreprises), **Ann GAEREMYNCK** (Prof. Dr. KULeuven), **Gisèle VANDEWEERD** (Réviseur d'entreprises), **Pierre P. BERGER** (Réviseur d'entreprises honoraire), **Ignace DE BEELDE** (Prof. Dr. UGent), **Yves DE RONGÉ** (Prof. Dr. UCL), **Robert-Henri FRANSOLET** (Réviseur d'entreprises honoraire), **Faska KHROUZ** (Prof .Dr. ULB), **Eric MATHAY** (Réviseur d'entreprises), **Daniel VAN CUTSEM** (Réviseur d'entreprises), **Jean Pierre VINCKE** (Réviseur d'entreprises honoraire).

Délégué général: **Erwin VANDERSTAPPEN**

Collaborateur scientifique: **Steven DE BLAUWE**, **Victor YANGANDI** *(jusqu'en août 2016)*

Collaboratrice: **Sarah VAN DE STEENE**

Partie II
Activités de l'ICCI

LE *HELPDESK*

La Fondation répond et, ce indépendamment de l'IRE, aux questions posées par les réviseurs d'entreprises en lien avec les missions révisorales, ainsi qu'aux questions posées par les tiers, à l'exception des questions de nature comptable ou fiscale, des questions controversées ou encore des questions imprécises. Le Collège de supervision les réviseurs d'entreprises est habilité à traiter de plaintes à l'égard de réviseurs d'entreprises (art. 53, § 2 de la loi du 7 décembre 2016).

La Fondation répond aux questions des réviseurs d'entreprises concernant l'IFRS, sauf si elle juge que la question comporte un degré de complexité très élevé (par exemple les questions complexes concernant l'application de l'IAS 39).

Ces avis ne représentent donc pas nécessairement le point de vue du Conseil de l'IRE. Le point de vue formel de l'IRE ne peut être donné que par ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité Exécutif ou la Commission juridique. Une procédure qui exige inévitablement un temps de réponse plus long.

Une sélection d'avis, classés par thème, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. Pour faire appel à ce service, il suffit de remplir le questionnaire accessible en ligne. En 2016, 127 avis ont été rendus.

La liste des avis les plus pertinents rendus en 2016, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, est reprise en annexe (*cf.* annexe 1)

Composition du *Helpdesk*

Président: **Lieven ACKE** (Réviseurs d'entreprises) *(à partir de juin 2016)*, **Thierry DUPONT** *(jusqu'en juin 2016)*

Membres externes:
Robert-Henri FRANSOLET (Réviseur d'entreprises honoraire), **Daniel VAN CUTSEM** (Réviseur d'entreprises), **Jean Pierre VINCKE** (Réviseur d'entreprises honoraire).

Secrétariat scientifique:
Erwin VANDERSTAPPEN, **Steven DE BLAUWE**, **Victor YANGANDI** *(jusqu'en août 2016)*

THINK TANK SEC 2010

La création du *Think Tank* Système européen des comptes (SEC) 2010 est motivée en premier lieu par le souhait de l'ICCI d'acquérir et de transmettre de manière proactive, rapidement et efficacement des connaissances en lien avec le SEC 2010, en fonction des utilisateurs.

Le *Think Tank* SEC 2010 se chargera:

- De promouvoir l'acquisition et la transmission de connaissances relatives du SEC 2010 en fonction des utilisateurs;
- De se positionner en tant qu'interlocuteur vis-à-vis des utilisateurs du SEC 2010;
- D'identifier les risques (d'audit) des chiffres du SEC 2010;
- De nouer des contacts avec d'autres parties prenantes;
- De se profiler comme organe de concertation pour les formations et journées d'études ICCI relatives au SEC 2010;
- De servir de lieu d'échange d'informations pour éventuellement peaufiner et mettre à jour le livre de l'ICCI 2014-3 «Le système européen des comptes (SEC)-Reporting et contrôle révisoral»

PUBLICATIONS

Depuis 2007, la Fondation publie plusieurs ouvrages de référence par an. Les publications «institutionnelles» telles que le Vademecum et le Rapport annuel de l'IRE, qui relèvent de la responsabilité du Conseil de l'IRE, sont quant à elles éditées par l'IRE.

En 2016, les trois publications suivantes ont été publiées (*c.f.* annexe 2)

- Directive comptable et européenne et sa transposition en droit belge
- Missions judiciaires et extrajudiciaires du réviseur d'entreprises
- Réforme européenne de l'audit et son implémentation en Belgique

Les livres qui seront édités par l'ICCI en 2017 seront:

- Futur du *reporting* sur l'information financière
- Rapport du commissaire (mise à jour 2017)
- *Key Audit Matters (KAM)* and *extended audit reporting*

Composition de la Commission de publications

Président: **Lieven ACKE** (réviseur d'entreprises) *(à partir de juin 2016)*

Membres: **Ann GAEREMYNCK** (Prof. Dr. KULeuven), **Pierre P. BERGER** (Réviseur d'entreprises honoraire), **Herman BRAECKMANS** (Prof.Dr.UA), **Ignace DE BEELDE** (Prof. Dr. UGent) et **Yves DE RONGÉ** (Prof. Dr. UCL)

Secrétariat: **Erwin VANDERSTAPPEN**, **Steven DE BLAUWE**, **Victor YANGANDI** *(jusqu'en août 2016)*

En 2016 la Commission Publications s'est réunie deux fois et a traité les sujets suivants:

- Évaluation des publications de l'année 2016;
- Planification des publications de l'année 2017.

Résumé des livres de 2016

Directive comptable européenne et sa transposition en droit belge, ICCI, 2016, n°1.

Auteurs : A. ASSEZ, H. BLOMME, C. DARVILLE, S. DE BLAUWE, K. DEGROOTE, E. DE WIELEMAKER, M. DE WOLF, T. DUPONT, D. KROES, H. OLIVIER, E. PEETERMANS, E. VANDERSTAPPEN et V. YANGANDI

Cet ouvrage traite de la transposition de la Directive comptable européenne 2013/34/UE en droit belge par une loi et un arrêté royal du 18 décembre 2015. Cette directive est située et les préoccupations préalables de l'IRE en matière de maintien du périmètre d'audit et de modernisation du droit comptable ainsi que l'avis du Conseil Central de l'Economie du 18 mars 2015 concernant la transposition sont discutés.

La classification entre sociétés- micro, petite et grande- et groupes- de taille réduite et grande-ainsi que des seuils les définissant, et les nombreuses nouveautés dans le paysage comptable des PME belges sont abordés.

L'impact fiscal, de la réforme comptable reste marginal et concerne essentiellement les conséquences de l'adaptation de la définition en droit des sociétés de la petite société. Au niveau de l'audit et du rôle du commissaire, le périmètre d'audit a été légèrement réduit. Peu de modifications importantes sont à signaler en ce qui concerne les principes et méthodes d'évaluation.

Une étude comparative donne un aperçu des seuils comptables choisis dans les pays voisins. Le présent ouvrage se conclut par un premier bilan de la réforme comptable pour l'entreprise.

Missions judiciaires et extrajudiciaires du réviseur d'entreprises, ICCI,2016, n°2.

Auteurs: S. DE BLAUWE, T. GERNAY, L. OSTYN, M.-O. PÂRIS, S. QUINTART, C. REMON, E. VANDERSTAPPEN, T. VAN LOOCKE, C. VAN REYBROECK, F. WALSCHOT et V. YANGANDI

Outre le contrôle légal des comptes annuels, le législateur a confié plusieurs autres missions légales au réviseur d'entreprises, notamment dans le Code des sociétés. Le respect des règles d'indépendance et d'objectivité inhérentes à la déontologie du réviseur d'entreprises y joue un rôle prépondérant. Ces règles sont pour ainsi dire devenues l'ADN du réviseur d'entreprises au fil des dernières décennies.

Le réviseur d'entreprises est un observateur unique de la vie économique en raison de ses connaissances spécifiques de la réalité microéconomique et de son indépendance vis-à-vis des intérêts personnels des acteurs concernés. Il est bien placé pour donner des conseils de portée générale apportant une véritable valeur ajoutée aux diverses parties prenantes, comme en témoignent les contacts réguliers qu'entretiennent les juges des tribunaux de commerce avec le réviseur d'entreprises.

Les missions judiciaires et extrajudiciaires compatibles avec la profession de réviseur d'entreprises sont très diversifiées et couvrent notamment les fonctions suivantes qui sont abordées successivement dans le présent ouvrage: expert judiciaire, liquidateur, administrateur provisoire, mandataire judiciaire, médiateur d'entreprise, curateur adjoint, juge social, juge consulaire, arbitre et tiers décideur obligatoire, médiateur et commissaire spécial.

Réforme européenne de l'audit et son implémentation en Belgique, ICCI, 2016, n°3.

Auteurs: L. ACKE, M. BIHAIN, I. BOETS, C. DARVILLE, I. DE POORTER, T. DUPONT, S. FOLIE, P. LELEU, I. VANBEVEREN et E. VANDERSTAPPEN

Le 13 octobre 2010, la Commission européenne lançait son Livre vert «Politique en matière d'audit: les leçons de la crise.» Après des années de débats, le Parlement européen et le Conseil ont adopté, en date du 16 avril 2014, une nouvelle Directive audit 2014/56/UE et un nouveau Règlement d'audit n°537/2014. Le Règlement audit porte sur les exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, comme les sociétés cotées, les établissements de crédit, les entreprises d'assurances et de réassurances, etc.

La Directive audit et le Règlement d'audit devaient tous deux être transposés en droit belge pour le 17 juin 2016. Cela ne fut fait qu'un peu plus tard avec la «loi d'urgence» du 29 juin 2016 et avec la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises.

Les thèmes principaux de la réforme de l'audit sont les suivants: rotation externe des cabinets d'audit et interdiction et limitation des services autres que l'audit, nouvelle supervision publique des réviseurs d'entreprises, reporting étendu du commissaire, et renforcement du comité d'audit. Ces thèmes sont abordés dans le présent ouvrage qui se clôture avec un premier bilan de l'impact pour les entreprises et les administrateurs et des conséquences pour les parties prenantes, en ce compris pour le révisorat d'entreprises.

TAX, AUDIT & ACCOUNTANCY

La revue *Tax*, ***Audit*** *& Accountancy* (TAA) est un périodique d'information sur le révisorat d'entreprises. Il comprend un éditorial du Président de l'IRE, un mot du rédacteur en chef, ainsi que des articles de fond sur des sujets intéressants pour les réviseurs d'entreprises et semestriellement une synthèse des activités et informations de l'IASB. Il est adressé à tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, aux stagiaires et aux pouvoirs publics, aux leaders d'opinions qui s'intéressent aux matières fiscales, comptables et de l'audit ou encore aux membres du monde économique qui enseignent dans ces domaines.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA.

Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent également être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI. Mi 2014, le TAA est passé en version intégralement numérique depuis le numéro 43, avec un lien vers le *flipbook* en ligne.

En 2016, 4 numéros ont été publiés.

Composition du comité de rédaction TAA:

Rédacteur en chef: **Michel DE WOLF** (Réviseur d'entreprises, Prof. Dr. UCL et ULg)

Membres du Comité de rédaction: **Pierre. P BERGER** (Chargé de cours à la KULeuven, Réviseur d'entreprises honoraire), **Diane BREESCH** (Réviseur d'entreprises, Prof Dr. VUB), **Thomas CARLIER** (Chargé de cours à l'ICEC, Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence), **Thierry DUPONT** *(depuis septembre 2016)*, **Daniel KROES** (Réviseur d'entreprises) (jusqu'en août 2016), **Pascal MINNE** (Prof. Em. Dr. ULB Solvay Business School), **Laurence PINTE** (Chargée de cours à l'ESSF, Avocate) (depuis septembre 2016), **Dries SCHOCKAERT** (Drs.VUB), **Dirk SMETS** (Réviseur d'entreprises), **Yvan STEMPNIERWSKY** (FUCAM,ULB Solvay Business School) *(jusqu'en septembre 2016)*, **Christophe VAN DER ELST** (Prof. Dr. UGent et Universiteit Tilburg)

Secrétariat de Rédaction: **Erwin VANDERSTAPPEN**, **Steven DE BLAUWE**, **Victor YANGANDI** *(jusqu'en août 2016)*

Nombre de lectures:

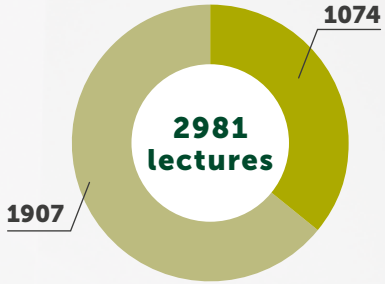

- Nombre de téléchargements PDF
- Nombre de téléchargements FlipBook

Provenance du lectorat:

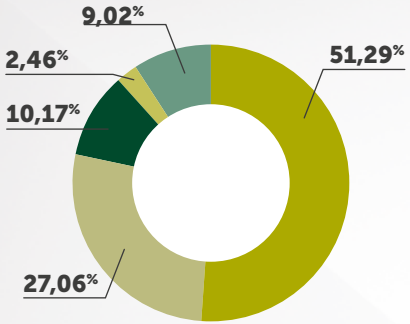

- Email
- Linkedin
- Google
- Autres
- Site ICCI

La liste des articles publiés en 2016 est reprise en annexe 3 - les auteurs des articles publiés en 2016 sont les personnes suivantes:

Marc BIHAIN, Secrétaire général de l'IRE

Thomas CARLIER, Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence

Alexia CAUWE, Conseillère IRE

Johan CHRISTIAENS, Professeur, Réviseur d'entreprises, ARPS EY-UGent

Ingrid DE POORTER, Prof. Dr UGent et Avocate associée De Groote De Man

Michel DE WOLF, Doyen de la *Louvain School of Management*, Président honoraire de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

Thierry DUPONT, Président de l'IRE et Réviseur d'entreprises

Fouad ELOUCH, Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence

Stéphane FOLIE, Juriste et Chef de service supervision publique et contrôle qualité de l'IRE jusqu'au 30 septembre 2016

Paul Alain FORIERS, Avocat à la Cour de cassation, Professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

Yves LIBERT, Inspecteur Général des Finances et Membre de la Commission fédérale des marchés publics

Dries SCHOCKAERT, Administrateur et AML *Compliance Officer* PwC réviseurs d'entreprises

Christophe VAN DER ELST, Professeur à l'université de Gand et de Tilbourg

Freya VANDENDRIESSCHE, Conseillère ARPS EY-UGent

Thierry VANWELKENHUYZEN, Conseil fiscal IEC et Chargé de Conférence à l'Executive Master en gestion fiscale de la *Solvay Business School of Economics and Management*

Véronique WEETS, FSMA Service des Affaires comptables et financières

MODÈLES DE DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER AJOUTÉS EN 2016

Exemples de rapport LCE

Dans le cadre de la modification en 2013 de la Loi relative à la continuité des entreprises et de la mission pour les professions du chiffre telle que prévue par l'article 17, §5° et §6° de cette loi, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, l'Institut des Experts-Comptables et des Conseils Fiscaux et l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agréés travaillent ensemble à la rédaction d'une guidance commune sur l'exécution de cette mission. Entre-temps, les exemples de rapports repris ci-dessous peuvent être utilisés par le réviseur d'entreprises chargé d'établir un rapport.

Les exemples proposés pour la rédaction d'un rapport dans le cadre de l'article 17, 5° et 6° de la Loi relative à la continuité des entreprises n'ont pas de caractère obligatoire ou normatif. Il appartient au réviseur d'entreprises, commissaire ou non de l'entreprise, de s'en inspirer le cas échéant, et par exemple, de faire référence à des normes plus spécifiques utilisées pour l'exécution de la mission (normes ISAE 3400, ISRS 4400 ou ISRS 4410).

Rapport sur les comptes consolidés des partis politiques.

Vous trouverez un exemple de rapport de réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés des partis politiques (et leurs composantes), établi par le groupe de travail «partis politiques» de l'IRE.

Principales modalités d'application et autres informations figurant dans les normes ISA et relatives aux petites entités

Ce document a pour objectif de mettre en évidence, essentiellement dans le contexte belge, les principales modalités d'application et autres informations figurant dans les normes ISA relatives aux petites entités. En effet, lorsque cela est nécessaire, des aspects additionnels particuliers concernant les audits des petites entités et des entités du secteur public sont inclus dans la partie des modalités d'application et autres informations explicatives d'une Norme ISA. Ces aspects additionnels aident à la mise en application des diligences requises de la norme ISA pour les audits de ces entités. Toutefois, ils ne limitent pas, ni ne réduisent, les obligations de l'auditeur d'avoir à appliquer et à se conformer aux diligences requises par les Normes ISA (ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les Normes Internationales d'Audit, par. A63).

European Foundation Centre of Principles of Good Practice

Vous trouverez pour votre information un outil autoregulatoire pour une bonne gestion des fondations élaboré par l'European Foundation Centre et soutenu par le Réseau belge des Fondations dont l'ICCI est membre et administrateur.

Modèles de rapport BNB-version septembre 2016

Ces modèles de rapport ont été établis à l'aide des groupes de travail de l'IRAIF (Institut des Réviseurs Agréés pour les Institutions Financières) et du secrétariat scientifique. Ces rapports sont régulièrement actualisés, par exemple suite à une modification de loi ou de règlement.

Les modèles de rapports sont uniquement illustratifs. Il est en effet impossible de décrire tous les faits que les réviseurs agréés doivent considérer lors de la rédaction de leurs rapports. Les réviseurs agréés devront utiliser leur jugement professionnel en vue de déterminer quel type d'opinion à exprimé en tenant compte des circonstances particulières de l'entité en question et quelles mentions additionnelles reprendre dans leur rapport.

ISA listes de contrôle (check-lists) et matrices (templates)

A la suite des premiers résultats des audits réalisés conformément aux normes ISA, le groupe de travail normes ISA et ISQC 1 a considéré que des améliorations tant au Pack PE-KE qu'aux check-lists ISA pouvaient être apportées, afin de fournir des outils complémentaires et plus pragmatiques.

Le groupe de travail était constitué des consœurs Chantal BOLLEN, Noëlle LUCAS, Inge SAEYS et des confrères Freddy CALUWAERTS, Christophe REMON, Jean-Benoît RONSE DECRAENE, Jan SMITS, et Jacques VANDERNOOT. Il a été aidé en outre par le confrère Luis LAPERAL.

Le groupe de travail a notamment analysé les questions des guides de contrôle de qualité 2015 et 2016 afin de vérifier que des outils existent pour y répondre. Il convient d'attirer l'attention toutefois sur le fait que l'utilisation et le remplissage des check-lists relèvent de la responsabilité du commissaire et ne préjugent en rien des conclusions qui seront tirées des réponses données au questionnaire du contrôle de qualité.

Pour plus de clarté, un résumé des changements est fourni ainsi qu'une version des check-lists modifiées (suivie d'un «version 2.0-2016») en modifications apparentes.

Pack Petites Entités-Kleine Entiteiten (PE-KE) version 3.0

Le Pack Petites Entités – Kleine Entiteiten (le «Pack PE-KE») est un ensemble d'outils permettant au réviseur d'entreprises de structurer sa démarche pour l'audit d'une petite entité (PE), dans le cadre des normes ISA applicables en Belgique et de faciliter la formalisation des diligences mises en œuvre. Le Pack PE-KE s'adresse en conséquent uniquement aux réviseurs d'entreprises.

Le Pack PE-KE est complémentaire aux listes de contrôle («checklists») développées par l'ICCI. Il a cependant été veillé à intégrer les données pertinentes des listes de contrôle ICCI dans la version belge du Pack PE-KE.

La notice d'utilisation fournit plus d'informations sur le contenu et l'application du Pack PE-KE. Les modifications par rapport à la version 2 sont indiquées en vert. En outre, une liste des modifications, sur les mises à jour depuis la version 1 jusqu'à la version 3 est mise à votre disposition.

Séminaires
Sessions d'information et journées d'études

Depuis avril 2011, l'ICCI organise les séminaires gérés auparavant par l'IRE, à l'attention des réviseurs d'entreprises et de toute personne intéressée. Depuis 2015, l'ICCI organise également les sessions d'information et les journées d'études. Deux sessions d'information et deux journées d'études ont été organisées en 2016.

L'inscription à ces activités de formation se fait en ligne via le site internet de l'ICCI.

De mars 2016 à mars 2017 au total 87 séminaires ont été organisés par l'ICCI, dont 37 en langue française, 41 en langue néerlandaise et 9 bilingues dont 2 coorganisés avec l'OCM et l'IRAIF. Depuis 2015, l'ICCI organise également les sessions d'information et les journées d'études gérées auparavant par l'IRE. La liste de ces séminaires, sessions d'information et journées d'études est reprise en annexe 4.

L'organisation des ces formations se base sur le travail fait par la Commission de formation de l'IRE; elles sont réalisées grâce à la collaboration de 160 orateurs, dont 64 réviseurs d'entreprises, 2 stagiaires et 94 autres experts dans les domaines traités.

5.515 personnes ont participé aux séminaires, sessions d'informations et journées d'études organisés par l'ICCI en 2016, soit en total 20.818 heures de formation.

Site internet **ICCI**

4.1. INTRODUCTION

La structure du site internet de l'ICCI consiste, outre que la page d'accueil, de 7 rubriques principales:

1) Accueil;
2) Avis;
3) Formation;
4) Publications;
5) Jurisprudence;
6) A propos de l'ICCI; et
7) FAQ.

Les contenus des rubriques «Jurisprudence» et «A propos de l'ICCI» sont exposés ci-après.

4.2. JURISPRUDENCE

Commissaire: mission

Arrest Hof van Cassatie 10.12.2013 – P.13.0691.N

Autres: jurisprudence disciplinaire et déontologie

Arrêt Cour constitutionnelle – 22.09.2016 – 122-2016

Arrest Grondwettelijk Hof – 22.09.2016 – 122-2016

Autres: arrêts intéressant le commissaire dans l'exécution de son mandat

Arrêt Cour constitutionnelle – 09.06.2016 – 91/2016

Arrest Grondwettelijk hof – 09.06.2016 – 91/2016

Arrest Hof van Beroep Antwerpen (WCO) – 08.09.2016 – 2015-AR-2139

Arrest Grondwettelijk Hof – 25.02.2016 – 28-2016

Arrêt Cour constitutionnelle – 25.02.2016 – 28-2016

4.3. A PROPOS DE L'ICCI

Sous cette rubrique se trouve un aperçu relatif à l'origine de la Fondation ICCI ainsi qu'un nombre de sous-rubriques («conseil d'administration», «statuts», «coordonnées», «rechercher» «bibliographie» et «liens», qui indique un nombre de liens qui peuvent être utiles pour la profession (organes professionnels nationaux et internationaux).

4.4. FAQ

En 2016 on a rajouté des questions, plus en particulier les FAQ sur l'EU *Audit Legislation*.

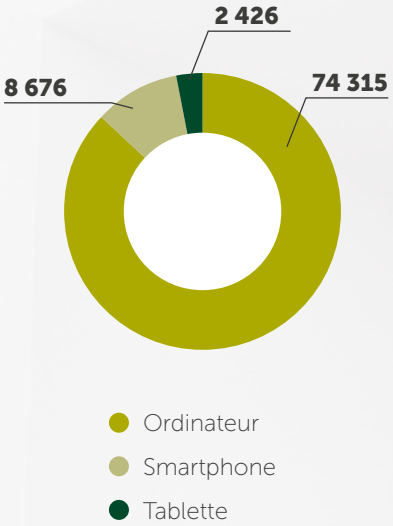

53880
Nombre d'utilisateurs

25028
Nombre de téléchargements

85417
Nombre de visites

232
Nombre de visites par jour

Contribution à **l'ICCI**

Chaque année, tous les réviseurs d'entreprises versent une contribution à l'ICCI. Cette contribution est facturée directement aux réviseurs, avec TVA.

Le montant de cette «contribution ICCI» est déduit de la cotisation versée à l'IRE.

Cette contribution donne accès aux avantages suivants:
- l'abonnement aux publications de l'ICCI (ouvrages et TAA);
- un droit forfaitaire d'accès aux séminaires, sessions d'information et journées d'études pour le réviseur d'entreprises et ses éventuels stagiaires;
- l'accès aux conseils du *Helpdesk*.

Annexes

Annexe 1: Liste des avis les plus pertinents de 2016

Annexe 2: Table des matières des publications de 2016

Annexe 3: *Tax, **Audit** & Accountancy*: liste des articles publiés en 2016

Annexe 4: Liste des séminaires, sessions d'information et journées d'études organisés de mars 2016 à mars 2017

ANNEXE 1: LISTE DES AVIS LES PLUS PERTINENTS DE 2016

Vous trouverez ci-dessous une liste des avis les plus pertinents de 2016, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, uniquement dans la langue de la personne qui a posé la question, sous la rubrique: www.icci.be/fr/adviezen/Pages/Zoeken-op-thema.aspx.

1. IRE
Inbreng van aandelen van een bedrijfsrevisorenkantoor in een Belgische burgerlijke maatschap
Vervanging van een bedrijfsrevisor door een stagiair waarvan de stage werd opgeschort

2. Déontologie
Indépendance du réviseur d'entreprises
EFRO interreg 2014 – interpretatieve vraag onverenigbaarheden voor auditoren/revisoren
Accès aux documents de travail d'un commissaire belge

3. Commissaire
Cession de mandats de commissaire
Huidige rotatieplicht naar Belgisch recht
Modaliteiten voor de benoeming van een commissaris
Artikel 141 W. Venn. in het kader van een verplichte consolidatie in Nederland
Rapport de carence du commissaire
Délai de viduité du commissaire (période de cooling-off)
Verzekering burgerrechtelijke beroepsaansprakelijkheid
Wet van 18 december 2015 tot omzetting van de boekhoudrichtlijn 2013/34/EU – benoeming
Niet-herbenoeming van een commissaris in een vennootschap met ondernemingsraad
Ondertekening van de gepubliceerde versie van het commissarisverslag
Indépendance du commissaire – mère belge, filiale étrangère
Benoeming van de commissaris
Duur, bezoldiging en controle van het commissarismandaat
Mandat de commissaire au sein d'une ASBL dont la banque est en faillite
Décret wallon du 30 avril 2009 et rotation interne
Onafhankelijkheid van de commissaris bij inbreng in natura van aandelen
Beantwoorden door de commissaris van vragen vanwege de algemene vergadering van aandeelhouders

4. Aspects particuliers du mandat de commissaire
Article 523, § 1er du Code des sociétés – conflit d'intérêt
Huurovereenkomst aan vennootschap in oprichting en belangenconflictregeling

5. Missions particulières du Code des sociétés
Partiële splitsing
Inbreng in natura van de naakte eigendom van een schuldvordering
Apport en nature dans une SCRL
Controleverslag in het kader van een kapitaalverhoging door inbreng van een schuldvordering
Quasi-inbreng en recht van opstal door een oprichter aan zijn BVBA
Apport en nature et dispense de rapport de réviseur
Rapport révisoral dans le cadre de l'émission de warrants
Bijzondere opdrachten en de internationale auditstandaarden – stand van zaken
Rapport de régularisation d'un quasi-apport
Revisoraal verslag van commissaris in het kader van wijziging van doel van overnemende vennootschap bij een fusie/splitsing door overneming

6. Normes de révision
Openbare aanbesteding en opdrachtbrief zoals voorzien door ISA 210
Lettre de recommandation

7. Législations et réglementations particulières
Verenigbaarheid van het commissarismandaat in een AGB met bijstandsopdrachten
Politieke partijen – verslag van de bedrijfsrevisor

8. Autres missions de contrôle
Waardering van ondernemingen door bedrijfsrevisoren

9. Blanchiment, fraude et corruption
Nihil

10. Capital et actions
Precisering ICCI advies m.b.t. taalwetgeving
Augmentation de capital par apport de créance sans émission de nouvelles actions
Transfert en Belgique du siège d'une société constituée sous l'empire d'un droit étranger
Vereffening van een niet meer actieve vennootschap

11. Information financière
Nihil

12. Information au Conseil d'entreprise
Invitation des réviseurs d'entreprises au conseil d'entreprise comprenant différentes entités juridiques avec différents réviseurs d'entreprises

13. Entreprises en difficulté
Compétence du commissaire dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises

14. ASBL et fondations
Opname van vzw's in de consolidatie
Toepassing van artikel 135 W. Venn. in het kader van een commissarismandaat toegewezen in een vzw na een openbare aanbesteding
Gevolgen van de omzetting van de boekhoudrichtlijn 2013/34/EU voor vzw's
Omzetting van boekhoudrichtlijn 2013/34/EU en impact van nieuwe groottecriteria op vzw's

15. Législation comptable belge
Boekhoudkundige verwerking van een aankoop van een machine waaraan op balansdatum nog installatiewerkzaamheden dienen te gebeuren
Réductions des "valeurs forfaitaires de créances"
Comptabilisation d'un bail emphytéotique
Boekhoudkundige verwerking van verbouwingswerken uitgevoerd in gehuurde gebouwen en de toegekende voordelen bij het afsluiten/verlengen van een huurovereenkomst
Afschrijving van goodwill en afschaffing van de kosten van onderzoek
Jaarrekeningrubriek beginvermogen in een vzw
Leasing op een vast actief waarvoor de leasinggever een kapitaalsubsidie heeft ontvangen
Boekhoudkundige compensatie van bestellingen met ontvangen vooruitbetalingen

16. IFRS/IAS
Nihil

17. Obligations de publicité
Nihil

ANNEXE 2: TABLES DES MATIÈRES DES PUBLICATIONS DE 2016

1. Directive comptable européenne et sa transposition en droit belge, ICCI, 2016, n° 1

Avant-propos

Executive summary (NL)
Executive summary (FR)
Executive summary (EN)

Chapitre 1er Introduction
Chapitre 2 Situation de la directive comptable européenne 2013/34/UE
Chapitre 3 Préoccupations préalables de l'IRE
Chapitre 4 Discussion de l'avis CCE 2015-0600 du Conseil Central de l'Economie
Chapitre 5 Nouvelles catégories de sociétés, de groupes et de seuils
Chapitre 6 Nouveautés comptables pour les PME
Chapitre 7 Impact fiscal en Belgique de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE
Chapitre 8 Impact de la réforme comptable sur le mandat et le rapport de commissaire
Chapitre 9 Transposition de la directive comptable 2013/34/UE en droit belge
Chapitre 10 Etude comparative des seuils comptables choisis dans les pays voisins
Chapitre 11 Réforme comptable et entreprise: un premier bilan

2. Missions judiciaires et extrajudiciaires du réviseur d'entreprises, ICCI, 2016, n° 2

Avant-propos

Executive summary (NL)
Executive summary (FR)
Executive summary (EN)

Chapitre 1er Considérations préliminaires
Chapitre 2 Expert judicaire
Chapitre 3 Liquidateur
Chapitre 4 Administrateur provisoire
Chapitre 5 Mandataires de justice
Chapitre 6 Médiateur d'entreprises : mal connu ou mal apprécié?
Chapitre 7 Curateur
Chapitre 8 Juge social
Chapitre 9 Réviseur d'entreprises, juge consulaire près des tribunaux de commerce
Chapitre 10 Arbitre et tiers-décideur
Chapitre 11 Médiateur
Chapitre 12 Commissaire spécial

3. Réforme européenne de l'audit et son implémentation en Belgique, ICCI, 2016, n° 3

Avant-propos

Executive summary (NL)
Executive summary (FR)
Executive summary (EN)

Chapitre 1er Considérations préliminaires

PARTIE 1 LES EXIGENCES D'INDEPENDANCE ACCRUES POUR LE COMMISSAIRE
Chapitre 2 La rotation externe et les mesures transitoires
Chapitre 3 L'introduction et la limitation des services non-audit

PARTIE 2 LA NOUVELLE SUPERVISION PUBLIQUE
Chapitre 4 La nouvelle supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises : missions déléguées, gouvernance, contrôle de qualité, surveillance et mesures de sanctions et ce compris les voies de recours

PARTIE 3 LE REPORTING DU COMMISSAIRE
Chapitre 5 Le rapport d'audit
Chapitre 6 Le rapport complémentaire destiné au comité d'audit et autres obligations en matière de reporting n'ayant pas de caractère public

PARTIE 4 LE RENFORCEMENT DU ROLE DU COMITE D'AUDIT
Chapitre 7 Le renforcement du rôle du comité d'audit - cadre législatif, composition, statut et procédure de nomination du commissaire
Chapitre 8 Le renforcement du rôle du comité d'audit - aspects pratiques et monitoring

PARTIE 5 L'IMPACT DE LA REFORME POUR LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATEURS
Chapitre 9 L'impact de la réforme de l'audit pour les entreprises et les administrateurs - un premier bilan

Chapitre 10 Conclusions

ANNEXE 3: *TAX, AUDIT & ACCOUNTANCY*: LISTE DES ARTICLES PUBLIÉS EN 2016

TAA n° 50 / mars 2016 (numéro bilingue)

Editorial du Président de l'IRE – Les principes comptables de base en passe d'évoluer sous l'effet de la directive comptable européenne et de sa transposition en droit belge?
Transposition de la directive comptable: une évolution bien plus qu'une révolution
Le mot du Rédacteur en chef – Le principe «substance over form» fait-il désormais partie de l'ordre juridique comptable belge?
Informations périodiques IFRS – janvier 2015 à décembre 2015

TAA n° 51 / juin 2016

Editorial du nouveau Président de l'IRE – La solidité financière des sociétés dans le cadre de la modernisation du droit des sociétés
La réforme du droit des sociétés
Single audit en een vergelijking met de omringende landen
Le rapport BEPS de l'OCDE: une évolution importante en fiscalité internationale
Le mot du Rédacteur en chef – Panama Papers, LuxLeaks, Excess Profit Rulings...: du bon usage de la transparence fiscale

TAA n° 52 / septembre 2016

Editorial du Président de l'IRE – Le réviseur d'entreprises, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et la subjectivité
Vierde richtlijn anti-witwassen
La nouvelle loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics – nouveautés – éléments positifs et négatifs
Concrètement, l'impact sur les marchés publics réservés aux réviseurs d'entreprises
Related Shareholders Transactions and the Shareholder Rights Proposal: A Plea for Auditor and Audit Committee Involvement
Informations périodiques IFRS – janvier 2016 à juin 2016
Le mot du Rédacteur en chef – Marchés publics: pour une vraie réforme!

TAA n° 53 / décembre 2016 (numéro bilingue)

Le mot du Rédacteur en chef – En guise d'introduction à la réforme européenne et belge de l'audit
La réforme belge de l'audit : précisions supplémentaires concernant les nouvelles obligations pour les comités d'audit, l'accès à la profession, la déontologie et le rapport d'audit des réviseurs d'entreprises
Les exigences d'indépendance accrues du commissaire : la rotation externe et les services non-audit
La nouvelle supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises: missions déléguées, gouvernance, contrôle de qualité, surveillance et mesures de sanctions en ce compris les voies de recours
Editorial du Président de l'IRE – Et maintenant! Comment caractériser cette réforme européenne de l'audit et sa transposition en Belgique?

ANNEXE 4: LISTE DES SÉMINAIRES, DES SESSIONS D'INFORMATION ET DES JOURNÉES D'ÉTUDES ORGANISÉS DE MARS 2016 À MARS 2017

Séminaires

Audit et contrôle

Rôle du commissaire d'entreprises non financières dans le cadre du contrôle du respect du règlement EMIR *(Orateurs: Stijn BROEKX, Nicolas CASTELEIN, Wouter COPPENS, Nathalie FLAMEN, Olivier MACQ, Didier NICLAES et Jeroen TEIRLINCK)*

Réviseur et conseil d'entreprise *(Orateurs: Paul COMHAIRE, Andrea DELLA VECCHIA et Michel FLAGOTHIER)*

Entreprises en difficulté et nouvelle loi sur la continuité des entreprises et recommandation LCE *(Orateurs: Pascal LAMBOTTE et Marc-Olivier PÂRIS)*

Évolution droit comptable en 2015-2016: analyse de la réforme, impact de la directive et avis importants de la CNC (mise à jour) *(Orateurs: Fernand MAILLARD, Yvan STEMPNIERWSKY et Jean Pierre VINCKE)*

Fusions et scissions: aspects légaux comptables et fiscaux; et points d'attention pour le réviseur; cross borders *(Orateur: Joseph MARKO)*

Contrôle IT dans un contexte ISA: nouvelle technologie, nouveaux risques d'audit + Information Produced by the Entity (IPE) *(Orateur: Marc VAEL)*

Anti-blanchiment: règles applicables aux réviseurs d'entreprises en matière d'organisation du cabinet et de déclaration de soupçon, et évolutions récentes *(Orateurs: Philippe DE HARLEZ DE DEULIN et Roger LASSAUX)*

Collaboration au contrôle prudentiel: développements dans le secteur financier (banques, assurances) – capita selecta *(Orateurs: Rudi BONTE, Veerle DE SCHRYVER, Bart DEWAEL, Jean-François HUBIN, Jurgen JANSSENS et Stany ZABINSKI)*

Traitement de régimes de pension selon BE GAAP et IFRS *(Orateur: Geert DE RIDDER)*

Secteur financier: processus d'octroi de crédit et analyse de réductions de valeur *(Orateurs: Claude LOUCKX et Stéphane NOLF)*

Banques : audit des rapportages aux régulateurs: COREP et FINREP *(Orateurs: Philippe DE HARLEZ DE DEULIN et Olivier DE VREESE)*

Transposition de la directive et du règlement audit en droit belge *(Orateur: Marc BIHAIN)*

Approche du contrôle des hôpitaux *(Orateur: Marie DELACROIX)*

Documentation du contrôle interne et impact sur le travail substantif dans les PME *(Orateur: Olivier DE BONHOME)*

Analyse des droits et engagements hors bilan (y compris les informations contenues dans la confirmation de banque) *(Orateur: Axel JORION)*

Sondage statistique (statistic sample), approche audit, substantive analytical review *(Orateur: Samuel VERFAILLIE)*

Reporting de développement durable *(Orateur: Déborah FISCHER)*

Audit Non Marchand
Contrôle des ASBL, AISBL et fondations et leurs particularités *(Orateur: Fernand MAILLARD)*

Audit Secteur public
Advanced: concept et possibilités des normes IPSAS - Normes SEC 2010 *(Orateurs: Claude MODART et Patrice SCHUMESCH)*

Advanced: concept et possibilités du «single audit»: vers une analyse commune des risques par les instances de contrôle *(Orateurs: Céline ARNAUD, Eric FONDEUR, Alice FRANSOLET et Franz WASCOTTE)*

Fiscalité
Update fiscalité: développements récents; capita selecta. Points d'attention pour les réviseurs d'entreprises *(Orateur: Jean-Luc WUIDARD)*

Actualités TVA: points d'attention + jurisprudence récente *(Orateur: Katia DELFIN-DIAZ)*

Prix de transfert: actualité et cas pratiques + actualité BEPS + Excess profit *(Orateurs: Valentina KATUNINA et Nicolas TREFOIS)*

Actualités en imposition des revenus des sociétés, des personnes morales et des personnes physiques *(Orateur: Michel DE WOLF)*

Droit
Le réviseur d'entreprises et le droit des sociétés: actualités et aspects particuliers *(Orateur: Thierry DUPONT)*

Expertises judiciaires et arbitrage: approfondissement *(Orateur: Didier DE BUYST et Luc RAVERT)*

Actualités en droit social: quelles sont les récentes évolutions sur le plan légal et en jurisprudence? *(Orateurs: Henri-François LENAERTS et Florence SINE)*

Consolidation
Audit des comptes consolidés: exercices pratiques *(Orateur: Frédéric LEPOUTRE)*

Déontologie
Evolution de la déontologie des réviseurs d'entreprises *(Orateurs: Piet HEMSCHOOTE et Laurence VAN EYKEN)*

Cycles de formation
Cycle de formation: Missions particulières – Règles de conduite MiFID *(Orateurs: Grégory DEMAL et Maryline SERAFIN)*

Cycle de formation: Missions particulières – Règles de conduite MiFID *(Orateurs: David DE SCHACHT, Miet SIMONS, Aldo TEN GEUZENDAM et Lien VERHEGGHE)*

Cycle de formation: Missions particulières – Règles de conduite MiFID *(Orateurs: Géraldine D'ARGEMBEAU, Isabel LOPEZ MARTINEZ et Jelle VAN CAEKENBERGHE)*

Cycle de formation: Missions particulières – Règles de conduite MiFID *(Orateurs: Virginie BASSEM, Stéphanie BRANDT, Caroline SNOEKS et Caroline VERIS)*

Cycle de formation: Missions particulières – Règles de conduite MiFID *(Orateurs: Clarisse LEWALLE, Luk ROELANDT, Maryline SERAFIN et Benoit VAN DEN BROECK)*

Cycle de formation: Missions particulières – Règles de conduite MiFID *(Orateurs: Jean-François BROGNEZ, Natalja D'HERT, Maryline SERAFIN et Aldo TEN GEUZENDAM)*

Spécialité IAS/IFRS

Développements récents IAS/IFRS *(Orateur: Thomas CARLIER)*

Norme IAS 17: Contrats de location (Leasing) *(Orateur: Catherine AMEYE)*

Norme IFRS 15: Reconnaissance du chiffre d'affaires (revenue recognition) *(Orateur: Gaëtan ROY)*

Workshops

Comment appréhender les problèmes de continuité? Etude de cas *(Orateur: Vincent ETIENNE)*

Anti-blanchiment *(Orateur: Chantal BOLLEN et Laurence Van EYKEN)*

Norme ISQC 1: cas pratiques *(Orateur: Olivier DE BONHOME et Joseph MARKO)*

International standards

Application des normes ISA lors de l'audit des petites entités, approche pratique *(Orateurs: Noëlle LUCAS et Jacques VANDERNOOT)*

ISAE – ISAE 3402: Rapport sur les contrôles internes des organisations «non-service» et Agreed upon procedures (AUP) *(Orateur: Giovanni-Battista ZAVARELLA)*

Exemple pratique d'établissement d'un dossier d'audit ISA compliant *(Orateurs: Joseph MARKO et Jacques VANDERNOOT)*

2 fois: Après-midi de formation: Contrôle de qualité 2016 *(Orateurs: Luc DE PUYSSELEYR, Isabelle MEUNIER et Luc VERRIJSSEN)*

Sessions d'informations

2 demi-journées: Pension Risks MasterClass – actuary and auditor face-to-face *(Orateurs: Patricia LELEU et Thomas DUPONCHEEL)*

Journée d'études

Financiële verslaggeving van lokale besturen: Best Practices / Reporting financier des pouvoirs locaux: Best practices *(Orateurs: Lieven ACKE, Willy BORSUS, Leopoldin CACCIA DOMINIONI, Johan CHRISTIAENS, Filip DELOS, Rochdi KHABAZI, Faska KHROUZ, Daniel KROES, Jan LEROY, Gert MARIS, Eric MATHAY, Geert MERTENS, Johan OP DE BEEK, Claud PARMENTIER, Christophe PICARD, Thomas STRAGIER, Michel TEFNIN, Michel VAN DER STICHELE et Katlyn VAN OVERMEIRE)*

New technologies and digitalization: are auditors facing a revolution? *(Orateurs: Jean-Marc DE L'ARBRE, Koenraad BÉROUDIAUX, Olivier BOUTELLIS-TAFT, Stefaan CLAES, Koen CLAESSENS, Jacques COUCKE, Mona DE BOER, Alexander DE CROO, Thierry DUPONT, Daniel KROES, Ken SNOEKS, Patrick SOENEN, Marc VAEL, Johan VAN GRIEKEN, Cindy VAN HUMBEECK et Dado VAN PETEGHEM)*